

Annonay Rhône Agglo
Monsieur le vice-président
à l'aménagement et à l'urbanisme
La Lombardière BP 8
07 430 DAVEZIEUX

Vienne, le 2 janvier 2018

N/Réf. PDL/CLJ/NL/17 12 C 160

Objet : Projet de modification n°1 du PLU

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu le projet de modification n°1 du PLU de Boulieu-Les-Annonay et nous vous en remercions.

Nous tenons à souligner la qualité des réflexions engagées, en particulier sur le secteur sud du bourg qui a fait l'objet d'une étude de recomposition urbaine, afin de développer un projet de qualité sur cet îlot stratégique.

Cependant, l'OAP telle qu'elle est rédigée actuellement ne donne pas d'indication sur les formes urbaines attendues sur ce secteur, alors que celles-ci ont été identifiées dans le cadre de l'étude de recomposition urbaine.

Etant donnée la sensibilité de ce site et sa proximité immédiate du centre-bourg et des équipements, il nous semblerait important d'imposer dans l'OAP des formes urbaines denses (collectifs et/ou maisons groupées/jumelées) afin de venir structurer cet espace.

Nos services sont à votre disposition pour échanger sur ce point si vous le souhaitez.

Sur les autres volets de la modification je vous informe que le Syndicat Mixte n'a pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

